



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat  
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates  
Information (IVS)

**Embargo : 19.11.2013 – 17.00 h**

COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

19 novembre 2013

## **Vernissage de l'exposition Risk inSight Le Valais face aux risques : crues du Rhône et séismes**

**(IVS).- L'exposition Risk inSight, inaugurée au Learning center de l'EPFL, fait halte à la HES-SO Valais-Wallis à Sierre sur l'initiative du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE). Cette exposition grand public invite à réfléchir de manière originale sur notre rapport aux risques. Le Valais a identifié deux risques majeurs : les crues du Rhône et les séismes.**

Le risque est omniprésent, faut-il toutefois en avoir peur ? L'exposition *Risk inSight* pose la question : « *Vivre avec le risque, est-ce vraiment catastrophique ?* ». Elle rassemble les contributions de 24 scientifiques internationaux, neuf professionnels du domaine du risque et six artistes invités, sous la direction de la géographe Valérie November. Elle aborde et met en scène des sujets aussi divers que la prévision d'un crash boursier, la simulation d'inondation d'un fleuve, la gestion du trafic aérien, la construction d'un stade olympique, d'un refuge en haute montagne ou l'enfouissement de déchets nucléaires. Cette exposition permet, par son approche originale, de faire réfléchir sur le risque et de mettre en évidence pourquoi et comment celui-ci joue un rôle grandissant dans nos sociétés contemporaines.

La notion de risque concerne tout particulièrement le Valais et le DTEE, en charge de la protection contre les dangers naturels. Le Département a identifié deux risques majeurs : les crues du Rhône et les séismes. Dans les deux cas, le Canton est à l'avant-garde en matière de gestion des risques naturels et propose des solutions novatrices de gestion du risque en complément des travaux de protection.

L'exposition *Risk inSight* illustre notamment la prise en compte du danger d'inondation du Rhône dans le développement de la plaine. Pour Jacques Melly, chef du DTEE, « *le risque d'inondation du Rhône bloque potentiellement 1000 ha de zone à bâtir en plaine. C'est une épée de Damoclès menaçant notre économie. Le canton a analysé ce risque et trouvé une solution unique en Suisse pour éviter le blocage des constructions.* » Cette dérogation à l'inconstructibilité en danger élevé n'est cependant possible que si plusieurs conditions sont réunies, notamment l'établissement de plans d'intervention d'urgence garantissant l'évacuation de la population et la réalisation rapide de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône.

### **Note aux rédactions**

**Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser au conseiller d'Etat Jacques Melly (027 606 33 00)**